

OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ
POUR LE CANTON DE VAUD

RAPPORT ANNUEL 2012



RÉADAPTATION



Serge, ancien
mécanicien,
réinséré en tant que
conducteur de train
chez Travys SA,
(transports publics
Vallée de Joux
Yverdon Ste Croix)

Office de l'assurance-invalidité
pour le canton de Vaud
Avenue du Général-Guisan 8
1800 Vevey
T. 021 925 24 24
F. 021 925 24 25
www.aivd.ch

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Editorial | 05 |
| 2012 en bref | 06 |
| Demandes | 07 |
| Réadaptation professionnelle | 08 |
| 5 ^e et 6 ^e révisions | 09 |
| Reclassement | 11 |
| Placement | 13 |
| Rentes | 19 |
| Diverses prestations | 20 |
| Assistance | 21 |
| Partenariat | 22 |
| Organigramme - RH - Conseil | 23 |

UN VÉRITABLE ENGAGEMENT



Nathalia a bénéficié
d'une aide au placement
et travaille depuis le
1^{er} juin 2012 auprès
de la confiserie Buet
à Lausanne

LE RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE AI POUR LE CANTON DE VAUD FAIT PEAU NEUVE!

Nous espérons que cette nouvelle présentation vous plaira. Nous avons axé ce rapport 2012 sur l'insertion professionnelle et l'autonomie personnelle. Au-delà des chiffres et des résultats présentés, ce rapport véhicule notre vision de l'assurance-invalidité et les valeurs que nous défendons.

2012 restera comme l'année où est entré en vigueur le premier volet de la sixième révision AI. La transformation de l'assurance-invalidité en une assurance de réadaptation a franchi un pas de plus. Le principe «la réadaptation

prime la rente» est complété par «la réadaptation au lieu de la rente». Les bénéficiaires de rente AI ont ainsi la possibilité d'une nouvelle chance de réintégrer le marché du travail. Bien entendu, au terme de cette première année de mise en œuvre, les résultats ne sont pas encore visibles. La réinsertion des personnes ayant bénéficié d'une rente pendant plusieurs années est un travail de longue haleine.

Ce rapport est aussi l'occasion de présenter l'important travail effectué par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Office AI Vaud. Nous les remercions chaleureusement de leur engagement et de la qualité de leur travail tout au long de l'année 2012.

Nos remerciements vont également à nos nombreux partenaires: entreprises, institutions

ÉDITORIAL



et associations, corps médical, services de l'Etat, caisses de compensation, Conférence des offices AI, Office fédéral des assurances sociales et Conseil de l'OAI. Que tous ceux qui nous ont soutenus dans l'accomplissement de nos tâches trouvent ici l'expression de notre vive gratitude.

Jean-Philippe Ruegger
Directeur

2012 EN BREF

Cette année a vu la mise en œuvre des nouvelles prestations amenées par la 6^e révision 1^{er} volet de l'assurance-invalidité. Celle-ci, plus que jamais centrée sur la réinsertion tant professionnelle que sociale, relève ainsi un double défi: celui de restituer une identité professionnelle aux bénéficiaires de rente et celui de permettre à ceux d'entre eux qui sont les plus limités dans leurs gestes quotidiens de trouver davantage de confort et de dignité grâce à la contribution d'assistance.

Quant à notre mission générale concernant la réadaptation, elle suit une évolution très positive, objectivée par les chiffres en constante augmentation des mesures professionnelles et du placement en entreprise. Nous avons de plus concrétisé en 2012 une stratégie particulièrement interventionniste en ce qui concerne notre communication avec le monde économique.

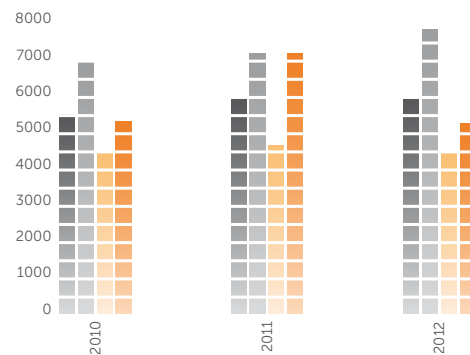
CHIFFRES CLÉS

| | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|--------|--------|--------|
| Mesures professionnelles | 6'072 | 8'881 | 11'575 |
| Bénéficiaires de mesures professionnelles | 3'538 | 5'317 | 6'449 |
| Mesures d'intervention précoce | 1'153 | 1'366 | 1'759 |
| Mesures de réinsertion | 297 | 379 | 572 |
| Maintiens en emploi et placements dans de nouvelles entreprises | 874 | 1'011 | 1'737 |
| Bénéficiaires de rentes (au 01.01.) | 20'913 | 20'792 | 20'688 |
| Nouvelles rentes (prononcés) | 3'471 | 3'540 | 3'613 |

DEMANDES

| | 2010 | 2011 | 2012 |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| Premières demandes AI | 5'599 | 5'984 | 6'006 |
| Demandes subséquentes | 6'995 | 7'305 | 7'861 |
| Révisions | 4'504 | 4'688 | 4'585 |
| Demandes AVS | 5'328 | 7'321 | 5'614 |
| TOTAL | 22'426 | 25'298 | 24'066 |

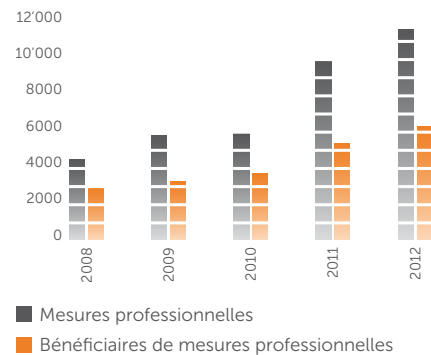
- Premières demandes AI
- Demandes subséquentes
- Révisions
- Demandes AVS



RÉADAPTA- TION PROFESSION- NELLE

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|-------|-------|-------|-------|--------|
| Bénéficiaires de mesures professionnelles | 3'045 | 3'302 | 3'538 | 5'317 | 6'449 |
| Mesures professionnelles | 4'532 | 5'532 | 6'072 | 8'881 | 11'575 |
| dont: Mesures d'intervention précoce | 797 | 962 | 1'153 | 1'366 | 1'759 |
| Mesures de réinsertion | 67 | 218 | 297 | 379 | 572 |
| Mesures d'ordre professionnel | 3'668 | 4'352 | 4'622 | 7'136 | 9'244 |

MESURES PROFESSIONNELLES



MISE EN ŒUVRE DES 5^E ET 6^E RÉVISIONS

L'assurance-invalidité avait déjà connu un important remaniement avec l'accent mis par la 5^e révision dès 2008 sur un accès plus rapide et dynamique des nouveaux bénéficiaires aux mesures professionnelles. Les prestations développées à cette occasion impliquent des conseils spécifiques, préalablement au dépôt d'une demande AI, aux personnes concernées mais également envers d'autres partenaires tels que les employeurs, les médecins et les assureurs privés (détection précoce). De plus, nous avons mis en place une systématique de mobilisation intervenant

dès le dépôt de la demande AI et visant tant à maintenir les personnes en emploi qu'à favoriser leur retour au travail (intervention précoce). Des modalités d'actions spécialement adaptées aux personnes souffrant d'un handicap psychique ont également vu le jour (mesures de réinsertion). Toutes ces innovations ont nécessité une mobilisation considérable de nos collaborateurs et ont amené un état d'esprit novateur, avec des délais très rapides et une vision très interventionniste.

Ces efforts se sont poursuivis avec la 6^e révision 1^{er} volet, entrée en vigueur en 2012: nous nous sommes tournés vers les bénéficiaires de rente ayant un potentiel de réadaptation, ce qui implique au préalable la mise en œuvre d'une détection extrêmement ciblée et ensuite un travail de terrain tout à fait particulier, puisque nous avons ici affaire à des personnes qui ne sont plus en phase depuis longtemps avec les exi-

gences du monde du travail. Il s'agit donc d'une action développant des conséquences à moyen et long termes, dont nous ne pourrions évaluer l'impact exact avant quelques années.

La 6^e révision 1^{er} volet a aussi marqué l'avènement d'une nouvelle prestation, la contribution d'assistance, apportant un bénéfice considérable en terme de bien être quotidien à des personnes souffrant d'un handicap impliquant des limitations très importantes. La mise en place de cette prestation a également nécessité un engagement important de la part de nos collaborateurs, puisqu'il s'agit d'évaluer de manière très précise et individualisée une prestation qui sera totalement adaptée à la problématique spécifique du bénéficiaire.

5^E ET 6^E RÉVISIONS

COLLABORATION & CONCERTATION



Depuis le 1^{er} novembre
2012, Richard, 63 ans,
a retrouvé un emploi de
polymécanicien chez
Microboum Sàrl au Sentier

UN RECLASSEMENT RÉUSSI

Le reclassement professionnel est une prestation majeure de l'assurance-invalidité. Il permet à des personnes ayant perdu leur capacité de gain dans leur activité habituelle, suite à une atteinte à la santé durable et permanente, de bénéficier d'un appui qui peut aller d'un stage de courte durée en entreprise à une formation complète.

Dans l'exemple illustré ci-contre, Richard a travaillé durant 30 ans en tant que scieur indépendant puis comme monteur de grues. Victime d'un accident qui a abouti à la pose

RECLASSE- MENT

d'une prothèse du genou, il ne pouvait plus exercer une activité impliquant la station debout. L'AI lui a proposé une courte formation dans le secteur de la micromécanique puis un stage au sein d'une entreprise sous-traitante de l'horlogerie au Sentier. Richard y est maintenant employé avec un plein salaire. Le coaching des professionnels de l'office AI s'est avéré très utile pour l'aider à abandonner son statut d'indépendant afin d'adopter l'identité d'un employé salarié.

UN ESPRIT D'ENTREPRISE

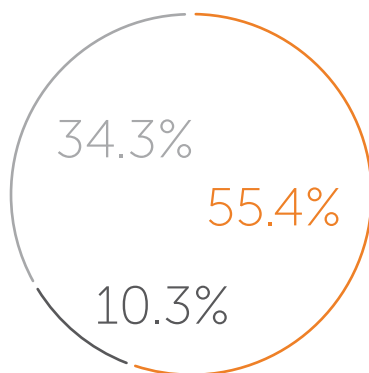


Suite à des démarches de placement, Francisco est engagé depuis 2009 dans le domaine du contrôle de la qualité auprès de l'entreprise Medelec SA à Puidoux

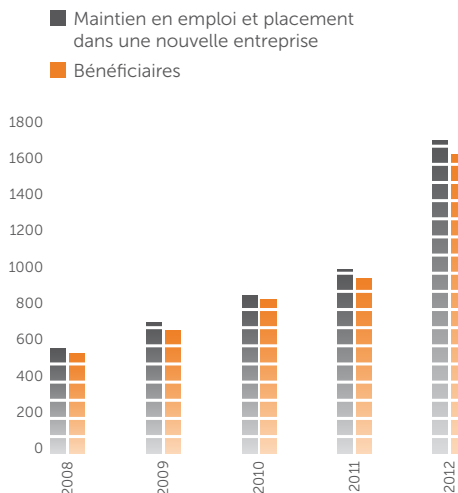
PLACEMENT

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | TAUX |
|--|------|------|------|-------|-------|-------|
| Maintien en emploi et placement dans une nouvelle entreprise | 572 | 715 | 874 | 1'011 | 1'737 | 100% |
| dont: Maintien à la place de travail | | | | | 963 | 55.4% |
| Replacement dans la même entreprise | | | | | 179 | 10.3% |
| Nouveau poste de travail dans une nouvelle entreprise | | | | | 595 | 34.3% |
| Bénéficiaires | 544 | 692 | 850 | 971 | 1'661 | |

Le placement, au sens où le perçoit l'AI est le placement en emploi dans les entreprises du 1^{er} marché du travail.

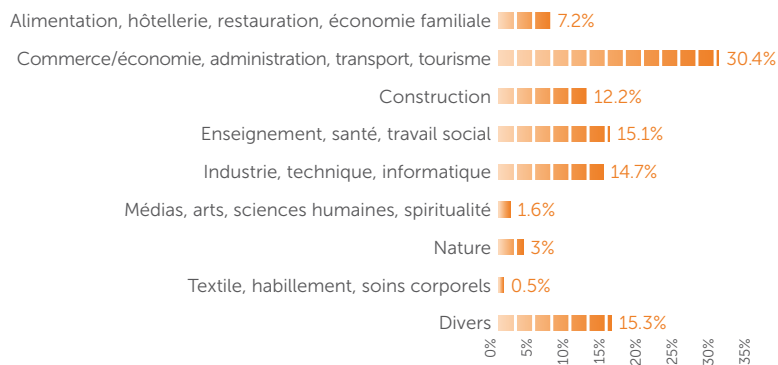


- Maintien à la place de travail
- Replacement dans la même entreprise
- Nouveau poste de travail dans une nouvelle entreprise

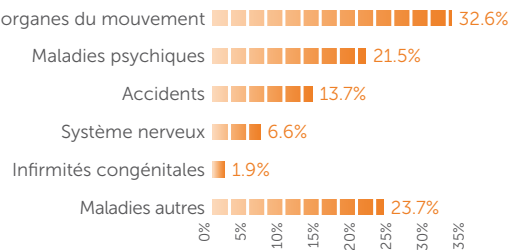


MAINTIEN EN EMPLOI ET PLACEMENT DANS UNE NOUVELLE ENTREPRISE

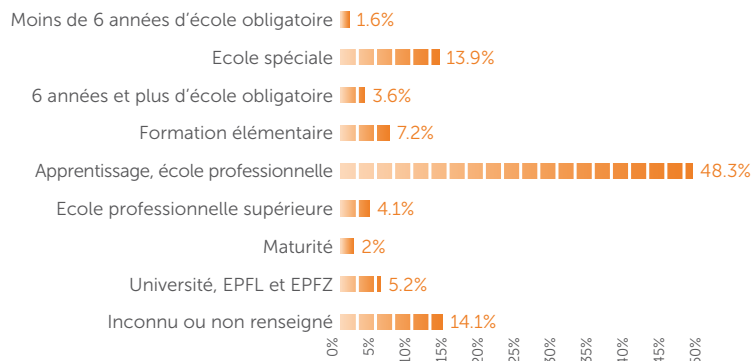
DOMAINE ÉCONOMIQUE



PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ

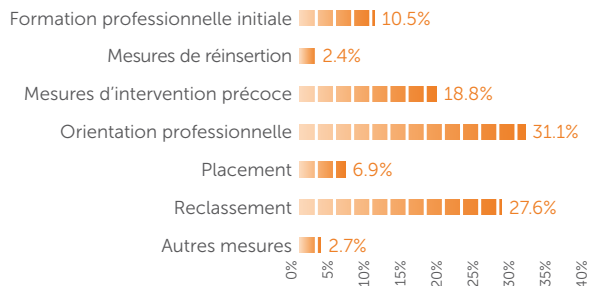


NIVEAU PRÉALABLE DE FORMATION



| | |
|--|------|
| Maintien en emploi et placement dans une nouvelle entreprise | 1737 |
| dont: Contrat à durée indéterminée (CDI) | 1581 |
| Contrat à durée déterminée (CDD) | 156 |
| Durabilité - moyenne CDD en jours | 224 |

MESURES MISES EN PLACE PRÉCÉDANT LE PLACEMENT



La notion de durabilité de notre action en matière de placement ne peut être mesurée de façon objective. En effet, le nombre important de bénéficiaires de l'aide au placement nous impose de nous concentrer dans nos démarches en vue de leur fournir un nouvel emploi. De fait, le suivi apporté aux personnes ayant retrouvé un emploi se limite habituellement à la durée de la période d'essai. Dans tous les cas, ces personnes, ainsi que leurs employeurs, peuvent faire appel à nous si des difficultés surviennent par la suite. Pour ce qui concerne la réinsertion des bénéficiaires de rentes, le suivi est de trois ans.

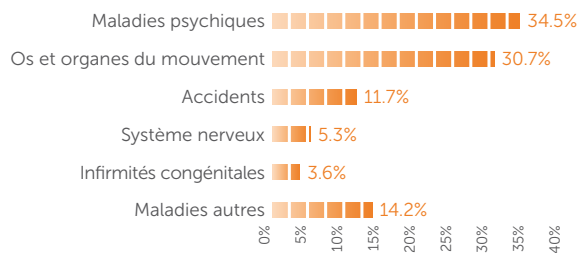
DES VALEURS ÉTHIQUES



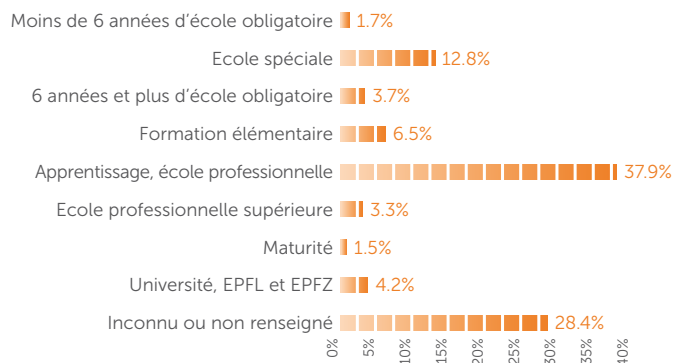
Depuis 25 ans,
David poursuit
son activité
d'aide-magasinier
chez Pam Partner
à Lausanne

| | 2012 |
|---|--------|
| Mesures professionnelles | 11'575 |
| Bénéficiaires de mesures professionnelles | 6'449 |

PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ

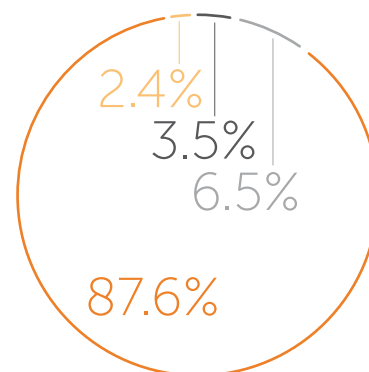


NIVEAU PRÉALABLE DE FORMATION



PLACEMENT ET AUTRES MESURES PROFESSIONNELLES

ALLOCATIONS D'INITIATION AU TRAVAIL



- Maintien à la place de travail
- Remplacement dans la même entreprise
- Nouveau poste de travail dans une nouvelle entreprise
- Pas encore connu

UN PARTENARIAT ÉTROIT

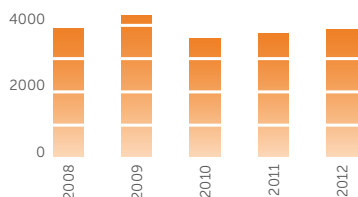


Avant l'intégration
en entreprise, l'aide au
placement implique
un partenariat étroit
entre nos spécialistes
et les bénéficiaires

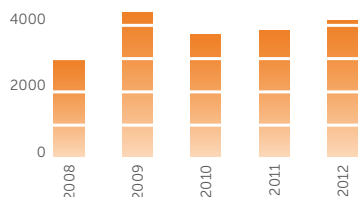
| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nouvelles rentes (prononcés) | 3'853 | 4'370 | 3'471 | 3'540 | 3'613 |
| Révisions de rentes (avec ou sans changement) | 3'089 | 4'790 | 3'538 | 3'861 | 4'198 |

RENTES

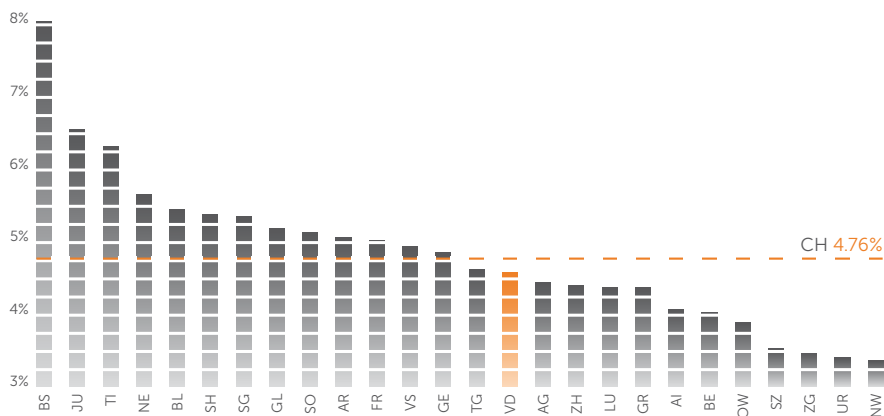
NOUVELLES RENTES



RÉVISIONS DE RENTES



POURCENTAGE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AI AU 1^{ER} JANVIER 2012 PAR RAPPORT À LA POPULATION ACTIVE RÉSIDENTE (OFAS).



DIVERSES PRESTATIONS

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| OCTROIS DE PRESTATIONS AI | | | | | |
| Moyens auxiliaires | 3'815 | 3'550 | 3'299 | 3'668 | 4'558 |
| Mesures médicales | 3'190 | 2'933 | 2'641 | 2'667 | 3'010 |
| Allocations pour impotents | 1'326 | 1'298 | 1'468 | 1'377 | 1'331 |
| Contribution d'assistance | | | | | 101 |
| OCTROIS DE PRESTATIONS AVS | | | | | |
| Moyens auxiliaires | 3'124 | 3'479 | 3'133 | 4'113 | 4'359 |
| Allocations pour impotents | 1'390 | 1'955 | 1'694 | 2'056 | 2'343 |
| LUTTE CONTRE LA FRAUDE | | | | | |
| Cas traités | 46 | 121 | 242 | 324 | 277 |
| Perception indue | 4 | 17 | 20 | 21 | 28 |
| Potentiel d'économie et restitutions en CHF | 926'447 | 5'697'238 | 5'101'367 | 6'000'581 | 5'099'028 |
| ENQUÊTES | | | | | |
| Assurés sans activité lucrative | 722 | 915 | 795 | 792 | 674 |
| Indépendants | 299 | 363 | 303 | 281 | 309 |
| Agricoles | 54 | 70 | 55 | 53 | 34 |
| Salariés | 259 | 391 | 153 | 96 | 63 |
| Impotence | 1'035 | 801 | 1'074 | 1'155 | 1'244 |
| Contribution d'assistance | | | | | 64 |
| TOTAL | 2'369 | 2'540 | 2'380 | 2'377 | 2'388 |

LA CONTRIBUTION D'ASSISTANCE

La contribution d'assistance est une nouvelle prestation, entrée en vigueur en 2012 à la faveur de la 6^e révision 1^{er} volet de l'AI. Elle permet à des personnes, dont l'invalidité est telle qu'elle implique des limitations très importantes dans la vie quotidienne, d'engager des assistants. L'objectif principal est de renforcer l'autonomie des bénéficiaires et de leur permettre de vivre à domicile.

Cette prestation représente une chance exceptionnelle pour des personnes imputentes d'augmenter leur confort de vie grâce à cette solidarité nouvelle dont le cadre est créé par l'assurance-invalidité. Ainsi la contribution d'assistance a connu très rapidement le succès, en témoigne le nombre de ses bénéficiaires après cette première année de démarrage.

Concrètement, après avoir fait sa demande à l'office de l'assurance-invalidité, la personne doit fournir un certain nombre de renseignements quant à sa situation. Ensuite, elle reçoit à son domicile une enquêtrice qui va examiner en détail les répercussions du handicap sur le cadre de vie, afin de déterminer le temps d'assistance nécessaire. Après avoir reçu la décision de l'AI, elle pourra engager à son service un ou plusieurs assistants. L'assistance regroupe des secteurs aussi variés que la tenue du ménage, l'éducation des enfants, la toilette ou encore les courses ou la participation à la vie sociale et aux loisirs.

Le montant de l'assistance est très variable et oscille dans notre canton entre CHF 360.– et CHF 12'500.– par mois, avec une majorité des cas se trouvant dans une fourchette entre CHF 2'000.– et CHF 7'000.– mensuels. Les montants les plus élevés se justifient lorsqu'il est nécessaire d'instaurer une assistance plus intense, par exemple durant la nuit. Dans ces cas-là notamment, les personnes recourent à plusieurs assistants, ce qui rend aussi plus pratique le remplacement des personnes en cas de maladie ou de vacances. La personne

ASSISTANCE

bénéficiaire va en effet conduire son assistant de la même façon que le responsable d'une petite entreprise et gérer elle-même la question de la rémunération et des charges sociales. Il est évident que tout le monde n'est pas préparé à se glisser dans la peau d'un responsable de PME et nous prenons dès lors en charge la formation de nos assurés, formation conduite principalement par Pro Infirmis ou par Cap-contact.

| CONTRIBUTION D'ASSISTANCE | |
|--------------------------------------|----------------------|
| Demandes adultes | 117 |
| Demandes mineurs | 32 |
| Total | 149 |
| Octrois | 51 |
| Refus | 19 |
| Renoncations | 9 |
| Examens en cours | 70 |
| Montant total octroyé en 2012 | CHF 2'840'805 |

PARTENARIAT

Tout au long de l'année 2012, nous avons mis sur pied de nombreuses manifestations pour informer le monde économique, notre objectif étant de permettre à nos partenaires de mieux connaître les modalités de conseils et d'interventions de l'AI concernant la problématique de la santé en entreprise ainsi que de les informer quant à nos prestations en matière de réinsertion et de placement.

Nous avons donc déployé une dynamique se déclinant en plusieurs événements tels qu'une conférence-débat en mai, qui nous a permis de réunir 260 entreprises, une participation au salon RH à Genève en septembre, un petit-déjeuner-employeurs à Yverdon et une conférence envers les membres de l'ASDA (association suisses de diplômés en assurance) durant le mois de novembre.

Nous avons la volonté de toucher les différentes régions du canton de Vaud. Pour

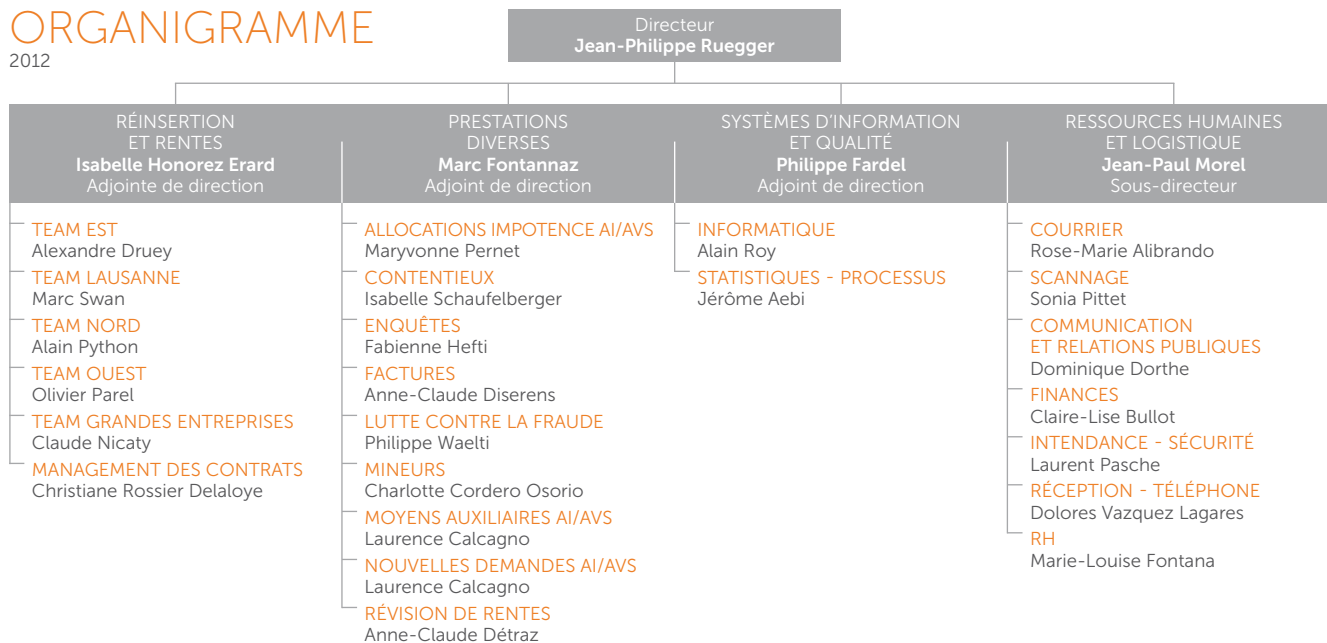
SOUDER NOTRE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES

certaines manifestations comme le salon RH, nous collaborons avec d'autres offices cantonaux AI tels que celui de Genève. Cette implication de notre office dans le domaine de l'événementiel, constante de par sa progression depuis plusieurs années, se justifie pleinement par les résultats quantitatifs et qualitatifs que nous pouvons constater sur le terrain, grâce à nos contacts privilégiés avec les entreprises.

Nos collaborateurs ont également visité 4525 entreprises dont 460 ne figuraient pas encore dans notre réseau.

ORGANIGRAMME

2012



QUELQUES CHIFFRES RH

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|----------------|-------|--------|------|-------|
| Collaborateurs | 306 | 300 | 355 | 350 |
| EPT | 257.2 | 254.35 | 273 | 289.1 |

| PROPORTIONS | Hommes | Femmes |
|----------------|--------|--------|
| Collaborateurs | 35% | 65% |
| Cadres | 57.5% | 42.5% |

CONSEIL

PRÉSIDENT

M. Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'Etat,
Chef du Département
de la santé et de l'action sociale

VICE-PRÉSIDENT

M. Fabrice Ghelfi
Chef du Service des assurances
sociales et de l'hébergement,
Département de la santé
et de l'action sociale

MEMBRES

M. Olivier Barraud
Syndicat du personnel des transports

M. Diego Bischof
Etude Bischof,
Stoudmann & Cacciatore,
Président de Sport Handicap Lausanne

M. Claude Bubloz
Responsable des Caisses sociales,
Chambre vaudoise du commerce et
de l'industrie

M. Jean-Pierre Pavillon
Société vaudoise de médecine
remplacé dès le 17.12.12 par
M. Bertrand Vuilleumier

M. Roger Piccand
Chef du Service de l'emploi,
Département de l'économie

Mme Monique Richoz,
Directrice de Pro Infirmis – Vaud

M. Pierre Rochat
Intégration Handicap

